

AVIS DE PROCÉDURE DE TIRAGE AU SORT COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

CENTRE DE GESTION DE L'ARIEGE

LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE L'ARIEGE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires de la Fonction publique Territoriale et notamment l'article 17,

Vu le récépissé de dépôt de liste incomplète en date du 27/10/2022,

Vu l'arrêté n° 2023-1 CDG fixant la date, le lieu et l'heure du tirage au sort des représentants du personnel de la CCP,

Considérant le tirage au sort effectué le lundi 28 juin 2024,

Considérant la démission d'élus représentants du personnel,

Considérant qu'il convient de procéder à un nouveau tirage au sort afin de compléter la CCP

Les sièges de la CCP ne pouvant être entièrement attribués par voie d'élection faute de candidats, le précédent tirage au sort n'ayant pu aboutir à la complétude de l'instance, un tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité sera réalisé le **17 octobre 2024 à 14h** dans les locaux du Centre de Gestion de l'Ariège par l'autorité territoriale ou son représentant.

Tout électeur à la CCP peut y assister.

Le tirage au sort sera réalisé parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale s'ils remplissent les conditions d'éligibilité.

La Présidente 9 octobre 2024, à Foix
Martine ESTEBAN

